



brin de ficelle

ASSOCIATION

L'Accueil Péri-scolaire

ANNEE SCOLAIRE 2022 - 2023

L'association BRIN DE FICELLE offre la possibilité aux familles dont les enfants sont scolarisés à Fontannes, Lorlanges, Blesle et Espalem de bénéficier d'un Accueil Péri-scolaire, chaque jour d'école.

L'accueil de loisirs péri-scolaire, déclaré auprès des services de l'état, accueille vos enfants le matin dès 7h30, avant et après le repas et en fin de journée jusqu'à 18h30. L'accueil a lieu dans les locaux de Brin de Ficelle ou municipaux dédiés à l'APS. Les enfants sont encadrés par le personnel titulaire d'un BAFA ou d'un Brevet Professionnel.

LES HORAIRES

Le matin : 7h30 - 8h45

Le midi : Avant et Après le repas (repas

géré par les municipalités)

Le soir : 16h30 – 18h30

www.brindeficelle.fr

DOCUMENTATION SUR NOTRE SITE

> [Fiche d'inscription](#)

> [Projet Pédagogique](#)

> [L'actualité du secteur](#)



LA PRISE EN CHARGE

- Un accueil de 7h30 à 18h30 selon vos besoins
- Plusieurs espaces pour les enfants
- Des ateliers libres et / ou des Animations Thématiques

ASSOCIATION BRIN DE FICELLE

Siège Social et Site de Fontannes : 26 Avenue Henri Veyseyre- 43 100 Fontannes ☎ : 04.71.74.33.94

Site de Lorlanges : 43360 Lorlanges ☎ : 04 71 76 97 55

brindeficelle@orange.fr Site internet : www.brindeficelle.fr

LES TARIFS EN FONCTION DE VOS RESSOURCES

TARIF A LA SEMAINE (Quelque soit le nombre d'accueils utilisés)

Tarifs fixés par les élus de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Adhésion annuelle De septembre à septembre	15 € (mentionnés et payés sur la première facture)		
		Résidents communautaires	Résidents extracommunautaires
Tranche 1	QF < 300 €	0,70 € / semaine	1,05 € / semaine
Tranche 2	300 € < QF < 600 €	1,00 € / semaine	1,50 € / semaine
Tranche 3	600 € < QF < 900 €	1,40 € / semaine	2,10 € / semaine
Tranche 4	900 € < QF < 1200 €	2,00 € / semaine	3,00 € / semaine
Tranche 5	1200 € < QF < 1500 €	3,00 € / semaine	4,50 € / semaine
Tranche 6	QF > 1500 €	4,00 € / semaine	6,00 € / semaine
Deux accueils exceptionnels de dépannage par trimestre ne feront pas l'objet d'une facturation.			

Une fiche de renseignements Brin de Ficelle est obligatoire pour la prise en charge de votre enfant. La famille de l'enfant bénéficiant d'un PAI doit s'assurer que le personnel de Brin de Ficelle est bien informé des protocoles médicaux et a en sa possession l'éventuel matériel nécessaire à la mise en œuvre du protocole.

Les familles bénéficiant déjà des services du centre le mercredi ou les vacances, n'ont pas à remplir une nouvelle fiche. Pensez à nous signaler toutes modifications de coordonnées téléphoniques, adresse, etc ...

FACTURATION par Brin de Ficelle

- Une Adhésion familiale valable de septembre à septembre : 15 € par famille.
- Facturation du forfait semaine indiqué ci-dessus)
- Vous recevrez trois factures au cours de l'année scolaire (période de septembre à décembre – janvier à mars – avril à juillet)

Deux accueils exceptionnels de dépannage par trimestre ne feront pas l'objet d'une facturation

NOS PARTENAIRES



LE GOÛTER : un fruit, à la récré, un soir dans la semaine-

16h30 - 16h45 : le goûter est préparé par la famille sauf un soir dans la semaine. Menée en collaboration avec la Communauté de Communes du Brivadois, l'opération « un fruit à la récré » permet aux enfants d'avoir un goûter composé d'un fruit de saison ou d'un dérivé, après l'école. Le coût de ce goûter et les interventions d'une diététicienne sont pris en charge par la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne dans le cadre d'un programme européen soutenu par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.